

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 DECEMBRE 2009

Présents : MM. M. Helson, Bourgmestre, **Président**

MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Hubert et Chintinne, **Echevins**

M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. Lauvaux, C. Lasseaux, Halloy, Genard, Mmes Lorent, Diez-Burlet, M. Hennin, Mme Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-Delobbe, Morue-Pierart et Reman, **Conseiller(e)s**

Frédérique Seyler, **Présidente du Conseil de l'Action Sociale**

J. Huart, **Secrétaire communal a.i.**

Tous les membres sont présents.

A l'exception des points 8 et 25, tous les points ont été votés à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18H30.

Le Conseil,

1. **Résolutions de la séance du Conseil Communal du 16 octobre 2009 - Modifications - Approbation - Décision**

Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Secrétaire Communal a.i., approuve les résolutions modifiées de la séance du Conseil Communal du 16 octobre 2009.

2. **Résolutions de la séance du Conseil Communal du 19 novembre 2009 - Approbation - Décision**

Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Secrétaire communal a.i., approuve les résolutions de la séance du Conseil Communal du 19 novembre 2009.

3. **Rapport sur l'administration et les affaires communales pour l'année 2009 - Information**

Prend connaissance du rapport sur l'Administration et la situation de la commune pour l'année 2009.

L'ensemble des membres du Conseil Communal remercient le personnel de l'Administration communale pour la qualité de ce rapport.

4. **Budget CPAS - Exercice 2009 - Modification budgétaire n° 1 - Approbation - Décision**

Approuve les modifications budgétaires n°1 (ordinaire et extraordinaire) du CPAS résumées dans les tableaux ci-dessous.

Remarques importantes :

- le résultat budgétaire du compte 2006 (+14.662,64) est incorporé dans le budget 2009 ;
- l'intervention communale doit être majorée de 117.477,86 € pour le maintenir en équilibre.

Recettes en + : 318.624,63 €

Recettes en - : 50.000,00 €

Dépenses en + : 442.742,23 €

Dépenses en - : 174.117,60 €

Le Budget ordinaire reste donc équilibré à 5.189.424,26 €.

Le Budget extraordinaire reste équilibré à 9.941.703,10 €.

5. **Finances communales - Création, annulation et renouvellement de diverses taxe, redevances, primes et subvention - Approbation - Décision**

Approuve :

- la création d'une redevance concernant les frais de port pour Téléservices, à savoir les demandes et la délivrance de documents administratifs en ligne (internet). Cette redevance est basée sur les frais de port au tarif de la Poste;
- l'annulation de la redevance « Transport des malades et des blessés » (Aide médicale non urgente). Cette redevance est obsolète car le S.R.I. ne fait plus d'interventions privées;
- le renouvellement :

- de la taxe communale sur la délivrance de documents administratifs (même taux sauf carte d'identité « étrangers » mise au même taux que les cartes belges);
- de la subvention pour la création de gîtes ruraux et chambres d'hôtes (même taux : 500 € par gîte et 250 € par chambre);
- de la prime à la petite enfance (même taux : 25 € par enfant);
- de la prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire (même taux : 250 € par chauffe-eau solaire).

Monsieur le Conseiller GENARD propose de créer une prime pour le placement de panneaux photovoltaïques.

Monsieur l'Echevin MAINIL admet qu'une telle prime pourrait être intéressante au même titre qu'une aide à la réalisation d'audits, à l'isolation,...

Une étude sera menée à ce sujet.

6. **Finances Communales - Octroi d'un douzième provisoire, à valoir sur les crédits budgétaires 2010 - Décision**

Approuve l'octroi d'un douzième provisoire à valoir sur les crédits budgétaires 2010, et ce, afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement des services dans l'attente de l'approbation du budget communal.

7. **Déclaration de politique générale - Information**

Prend connaissance de la déclaration de politique générale établie par le Collège Communal, pour la période de 2009 à 2012.

Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX fait remarquer que cette déclaration est un catalogue de bonnes intentions et qu'il s'agit d'un « copier-coller » de ce qui a déjà été entrepris par le Collège précédent (Cohésion sociale, Accueil temps libre, PCDR,...).

Monsieur le Président répond que la déclaration est une vision sur l'avenir et qu'il y a de nouvelles choses à entreprendre.

8. **Finances communales - Budget 2010 - Approbation - Décision**

Après débat sur plusieurs articles budgétaires (personnel, enseignement,...), approuve,

- par 12 voix OUI (U11C – ED – ECOLO) et 9 abstentions (CONTACT 21) le budget ordinaire, qui se résume comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Ex. antérieurs	933.394,26	17.893,34	915.500,92
Budget initial - Ex. propre	9.937.141,51	9.913.877,05	23.264,46
EXERCICE GLOBAL	10.870.535,77	9.931.770,39	938.765,38

- à l'unanimité des membres, le budget extraordinaire, qui se résume comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Ex. antérieurs	8.069,32	8.069,32	0,00
Budget initial - Ex. propre	3.127.000,00	3.388.010,47	-261.010,47
Prélèv. Fonds de réserve extr.	261.010,47		261.010,47
EXERCICE GLOBAL	3.396.079,79	3.396.079,79	0,00

9. **Fabrique d'Eglise de Saint-Aubin - Budget 2010 - Avis - Décision**

Emet un avis favorable sur le budget 2010 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Aubin, arrêté en recettes et dépenses à 17.310,83 €. La participation communale est de 15.784,26 €.

10. **Fabrique d'Eglise Protestante de Namur (Morville) - Modification budgétaire 2009**

Prend connaissance d'une modification budgétaire – exercice 2009 – de la Fabrique d'Eglise Protestante de Namur (Morville).

Il s'agit d'une modification budgétaire apportée par transfert de capitaux à l'intérieur des dépenses ordinaires. Cette modification budgétaire porte sur les articles 3, 4 et 24, sans entraîner la moindre modification de la participation communale.

11. **Décret "Accueil Temps Libre"**

a) Information générale

Prend connaissance du fait que le décret « Accueil Temps Libre » s'applique à l'accueil, durant le temps libre, des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel, fréquentant l'enseignement primaire ou jusqu'à 12 ans, à l'exception des périodes hebdomadaires qui relèvent de l'enseignement. L'accueil durant le temps libre (soit avant 7 heures et après 18 heures en semaine et durant le week-end) comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives culturelles et sportives.

A travers ce Décret, l'ONE offre la possibilité de faire bénéficier les communes intéressées de subsides annuels de 19.000 € couvrant les frais salariaux, de fonctionnement et de déplacements d'un(e) coordinateur(trice) de l'accueil à mi-temps. Cette personne aurait pour mission de développer des projets de prise en charge des enfants de 3 à 12 ans, durant les périodes extrascolaires.

b) Désignation des représentants communaux effectifs et suppléants au sein de la Commission Communale

Pour mettre en place ce projet, il y a lieu de créer une « Commission Communale de l'Accueil », composée de représentants des milieux politique, scolaire, associatif, d'éducation permanente...

A titre informatif, les membres de la Commission Communale de l'Accueil sont amenés à siéger au moins deux fois par an. Cette C.C.A. représente un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination en matière d'accueil de la petite enfance.

En séance du 24 novembre 2009, le Collège Communal a désigné en son sein une Présidente (Madame Frédérique SEYLER, Présidente du Conseil de l'Action Sociale) et un suppléant (Monsieur Grégory CHINTINNE, Echevin de la Petite Enfance), tel que prévu par le Décret.

Deux Conseillers Communaux effectifs et deux suppléants sont à élire, au scrutin secret, parmi les candidatures suivantes :

- Madame Christine MONIER-DELOBBE (effective) – Monsieur Dominique LECHAT (suppléant)
- Monsieur Richard HUBERT (effectif) – Madame Monique PIERART (suppléante)
- Monsieur Stéphane LASSEAUX (effectif) – Madame Cécile REMAN (suppléante).

Après dépouillement des bulletins de vote, sont désignés :

- En qualité de membres effectifs : Madame Christine MONIER-DELOBBE (12 voix POUR) et Monsieur Richard HUBERT (12 voix POUR) ;
- En qualité de membres suppléants : Monsieur Dominique LECHAT (12 voix POUR) et Madame Monique PIERART (12 voix POUR).
- Monsieur Stéphane LASSEAUX (9 voix POUR) et Madame Cécile REMAN (9 voix POUR) ne sont pas retenus.

Monsieur Stéphane LASSEAUX fait remarquer qu'il regrette que la clef d'Hondt n'ait pas été appliquée pour ces désignations.

c) Approbation de la convention de partenariat avec l'ONE

Approuve la convention de partenariat avec l'ONE, qui contractualise l'engagement de la Commune dans le processus de coordination ATL.

Cette convention détermine les droits et engagements de la commune et de l'ONE.

12. **Centre Public d'Action Sociale - R.O.I. des organes délibérants - Modification de l'article 35**

a) Information

Note que, dans sa délibération du 29 octobre 2009, le Conseil de l'Action Sociale a décidé d'augmenter le nombre de membres du Comité spécial du service social de trois à quatre, le Président inclus.

Il y a dès lors lieu de prévoir, dans le R.O.I., la désignation de membres suppléants aux membres effectifs empêchés et d'adapter l'article 35 en conséquence.

Répondant à la question de Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX, Monsieur le Président confirme que le membre suppléant sera désigné dans le même groupe politique que le membre effectif.

b) Décision

Approuve la délibération du Conseil de l'Action Sociale du C.P.A.S. du 18 novembre 2009, portant sur la modification de l'article 35 de son Règlement d'Ordre Intérieur (augmentation des organes délibérants).

13. **Réforme des services d'incendie - Motion - Approbation - Décision**

Sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, adopte une motion portant sur la réforme des services d'incendie.

Cette motion revendique :

- a) Le déblocage urgent d'un budget fédéral « de transition » en vue de renforcer sérieusement les moyens fédéraux par l'acquisition de matériel et d'équipement, ainsi que l'engagement de 500 nouveaux pompiers d'ici fin 2010 ;
- b) Une amélioration de l'offre fédérale de formation ;
- c) La sécurité sociale des pompiers volontaires ;
- d) L'affectation de moyens financiers adéquats pour la création des futures zones de secours ;
- e) La garantie que la réforme ne se réalise pas, même très partiellement, aux frais des villes et communes.

14. **THY-LE-BAUDUIN - Sentier vicinal n° 34 - Proposition de suppression totale Décision**

Sur proposition du Commissaire-voyer, décide de proposer au Collège provincial la suppression totale du sentier vicinal n°34, à Thy-le-Bauduin. Il est à noter que ce sentier, n'est plus utilisé depuis des temps immémoriaux et qu'il n'est plus visible.

15. **Travaux forestiers - Exercice 2010 - Devis - Approbation - Décision**

Approuve les devis de travaux forestiers à réaliser en 2010 :

- Montant des travaux : 978,08 €
- Montant estimé des subventions : travaux non subventionnables
- Montant à charge de la Commune : 978,08 €.

16. **Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux**

a) Décisions

Décide des acquisitions suivantes :

1. Acquisition de luminaires divers pour l'Académie de Musique de Dinant – Section Florennes
 - Estimation de la dépense : 1.100 €
 - Article budgétaire : 734/724-60
 - Crédit : 0 € (cfr. budget 2010)
 - Voies et moyens : fonds propres
2. Acquisition de matériel de type software, de modems et de matériel divers pour la mise à jour de la centrale d'appels du service régional d'incendie de Florennes
 - Estimation de la dépense : 5.000 €
 - Article budgétaire : 351/44-51
 - Crédit : 0 € (cfr. budget 2010)
 - Voies et moyens : fonds propres.

b) Fixation des conditions - Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décisions

Adopte les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés.

c) Mode de passation des marchés - Fixation - Décisions

Fixe le mode de passation des marchés par procédure négociée.

17. FLORENNES - Chantier communal - Fourniture et pose d'un système d'alarme**a) Décision**

Décide d'acquérir un système d'alarme en vue de protéger les bâtiments, le parc automobile, ainsi que le stock de matériel du chantier communal et du bâtiment du service Environnement.

b) Fixation des conditions - Projet de cahier spécial des charges - Approbation - Décision

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché.

c) Mode de passation du marché - Fixation - Décision

Fixe le mode de passation du marché par procédure négociée.

18. FLORENNES - Académie de musique - Fourniture et pose d'une porte en PVC**a) Décision**

Décide de procéder au remplacement de la porte d'entrée de l'Académie de Musique de Florennes.

- Estimation de la dépense : 3.000 €

- Article budgétaire : 734/724-60

- Crédit : 0 € (cfr. budget 2010)

- Voies et moyens : fonds propres.

b) Fixation des conditions - Projet de cahier spécial des charges - Approbation - Décision

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché.

c) Mode de passation du marché - Fixation - Décision

Fixe le mode de passation du marché par procédure négociée.

19. Ordonnance(s) de police du Bourgmestre**a) Information****b) Ratification - Décisions**

Prend connaissance et ratifie les ordonnances de police prises par Monsieur le Bourgmestre, à savoir :

09.11.2009 : travaux privés, rue de la Brasserie, 163, à Saint-Aubin;

09.11.2009 : travaux privés, rue Montagne de la Ville, 2, à Florennes;

16.11.2009 : déménagement, rue Ruisseau des Forges, 42, à Florennes;

16.11.2009 : travaux privés, rue de Mettet, 2, à Florennes;

23.11.2009 : travaux INASEP, rue de la Station, à Morialmé;

23.11.2009 : travaux INASEP, rue Ruisseau des Forges et rue du Viveroux, à Florennes;

23.11.2009 : travaux d'entretien de la voirie dans l'entité de Florennes;

27.11.2009 : travaux privés, rue Montagne de la Ville, 2 – prolongation;

01.12.2009 : visite de St. Nicolas et du Père Noël, Place de Rosée, à Rosée;

01.12.2009 : enlèvement du conteneur-banque ING, rue de Mettet, 2, à Florennes;

02.12.2009 : pose de câbles téléphoniques rue de Hurtebise et rue du Fourneau, à Saint-Aubin;

07.12.2009 : travaux INASEP dans différentes rues de Florennes centre.

20. FLORENNES - Bâtiment communal sis Place de l'Hôtel de Ville, 14 - Traitement contre la mérule**a) Décision**

Décide de faire traiter les deux derniers endroits (rez-de-chaussée et grenier) du bâtiment communal situé Place de l'Hôtel de Ville, 14 et ce, afin de mettre fin définitivement aux travaux d'élimination de la mérule.

- Estimation de la dépense : 2.000 €

- Article budgétaire : 124/723-60

- Crédit : 0 € (cfr. budget 2010)

- Voies et moyens : fonds propres.

b) Fixation des conditions - Projet de cahiers spécial des charges - Approbation - Décision

Adopte le cahier spécial des charges relatif à ce marché.

c) Mode de passation du marché - Fixation - Décision

Fixe le mode de passation du marché par procédure négociée.

21. **FLORENNES - Plan Escargot - Travaux d'aménagement de sécurité dans la rue Henry de Rohan Chabot et la Rue des Récollets**

Prend connaissance que la candidature de la commune de Florennes pour la réalisation d'aménagements de sécurité dans les rues Henry de Rohan Chabot et des Récollets a reçu un avis favorable de la part de la Région.

a) Décision

Approuve les travaux de sécurisation des rues Henry de Rohan Chabot et des Récollets à Florennes.

- Estimation totale : 230 178,68 €
- Crédits : 240.000 € (inscrits budget 2010)
- Voies et moyens : emprunt.

b) Fixation des conditions - Projet de cahier spécial des charges - Décision

Adopte le cahier spécial des charges (VE 08117) régissant le marché.

c) Mode de passation du marché - Avis de marché - Fixation - Décision

Fixe la procédure de passation du marché par adjudication publique et approuve l'avis de marché.

d) Intervention financière de la Région Wallonne - Sollicitation - Décision

Décide de solliciter les subventions auprès de la Région Wallonne et ce, dans le cadre du Plan Escargot.

22. **Dégâts d'hiver 2009**

a) Information

Ce projet a dû être revu pour des raisons budgétaires.

Avec son avis favorable, la Région a émis quelques remarques sur le cahier spécial des charges qui a été adapté.

b) Avis de marché - Approbation - Décision

Approuve l'avis de marché régissant la mise en adjudication du projet de réfection des dégâts d'hiver 2009.

c) Cahier spécial des charges - Modification - Décision

Approuve également le cahier spécial des charges modifié régissant le marché.

23. **Personnel communal - Statut pécuniaire - Modification de l'allocation de fin d'année - Décision**

Décide de se prononcer favorablement sur la modification de l'allocation de fin d'année octroyée au personnel communal suivant l'AR du 28/11/2008 remplaçant, pour le personnel de certains services publics, l'arrêté royal du 23 octobre 1979 accordant une allocation de fin d'année à certains titulaires d'une fonction rémunérée à charge du Trésor public comme suit :

1. Partie forfaitaire : 650 €;
2. Partie variable : 2,5 € de la rétribution annuelle brute qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte.

24. **Enseignement**

a) Compte 2008 - Fixation - Décision

Approuve le compte annuel 2008 de l'enseignement communal, compte arrêté comme suit :

- Recettes : 119.883,58 €
- Dépenses : 320.465,96 €

L'ordre du jour étant épuisé, entend les interpellations.

Le huis clos est prononcé à 20H50.

HUIS CLOS

La séance est levée à 21H05.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2009 n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal a.i.,

J. HUART

Le Bourgmestre,

P. HELSON
